

Commission Système d'Information

Trajectoire vers un logiciel commun et sécurisation des systèmes d'information

La Commission Système d'Information (CSI) a été créée en 2009, sur demande du Conseil d'Administration du Cisme, afin de réfléchir et d'apporter des propositions quant à l'amélioration de la communicabilité et de l'efficacité des systèmes d'informations présents dans les SSTI. En 2012, le Conseil d'Administration du Cisme lui a demandé de poursuivre son action avec de nouveaux objectifs, parmi lesquels le suivi de l'évolution des systèmes d'information en Santé au travail et de leur convergence.

En effet, face aux évolutions de la profession, il est nécessaire de faire évoluer les systèmes d'information, afin que les Services puissent disposer de données fiables et comparables, tout en prenant en compte d'autres éléments, notamment en termes de sécurité et d'ergonomie des logiciels.

La mise en œuvre d'une trajectoire vers un logiciel commun

Dans ce cadre et à la lumière des informations collectées par la CSI auprès des Services en région, il ressort que les solutions logicielles proposées par les différents éditeurs ne répondent pas pleinement aux attentes des SSTI et de leurs personnels.

Parmi les principales difficultés mises en exergue figurent l'absence ou l'insuffisance d'un progiciel de gestion intégré (ERP - Enterprise Resource Planning), des difficultés d'utilisation liées à l'organisation interne des SSTI par rapport à l'architecture des logiciels, des problèmes d'ergonomie, des difficultés de traitement d'un grand nombre de données ou d'extraction des tableaux de bord et des statistiques.

Aussi, de nombreux Services ont initié une réflexion pour un changement de logiciel et/ou une étude des différentes solutions logicielles proposées sur le marché. Certains ont, à ce titre, rédigé un cahier des charges ou ont entamé une analyse des besoins en vue d'une rédaction prochaine. Certains SSTI s'associent pour rédiger les spécifications attendues et n'envisagent l'acquisition d'un nouveau logiciel que si plusieurs Services d'une même région changent concomitamment de logiciel.

Face à ce constat, la Commission Système d'Information a entamé une réflexion, sans pour autant remettre en cause l'action des éditeurs de logiciels, pour faire émerger un tronc commun des fonctionnalités purement métier, qui constituerait la base d'un futur logiciel métier adapté aux exigences de la profession.

Le Cisme est, d'ailleurs, sollicité de longue date, par ces adhérents, pour s'emparer de ce sujet et pour mettre en œuvre un logiciel métier commun.

En conséquence, le Conseil d'Administration, porté par la voix du Président du Cisme, a annoncé, lors de l'Assemblée Générale de Toulouse en 2014, la mise en œuvre d'une *"trajectoire vers un logiciel métier commun à la profession"*, avec pour ambition de permettre, à l'horizon 2020, l'adoption, par les Services, d'un système d'information commun, communicant et cohérent.

A plusieurs reprises, le Conseil d'Administration a confirmé ce projet et a mandaté, au mois de juin dernier, la Commission Système d'Information au travers d'une lettre de mission. L'objectif est de permettre aux SSTI de disposer de logiciels utilisant des architectures et des structures de bases de données communes, convergents et interopérables.

En effet, il apparaît primordial que les systèmes d'information puissent communiquer entre eux, en particulier au niveau régional. Ils doivent, en outre, être des outils fiables et intégrer les Trésors Harmonisés.

Une première étape indispensable pour mener à bien cette trajectoire vers un logiciel commun consiste à mettre à disposition des Services un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers. A cette fin, la stratégie suivante a été présentée et validée par le Conseil d'Administration :

- recenser les cahiers des charges de logiciels métier existants ou en cours de rédaction,
- procéder à leur analyse,
- définir le périmètre d'un cahier des charges qui pourrait être commun

aux logiciels métiers de la profession,

- rédiger ce cahier des charges au sein de la Commission Système d'Information,
- suggérer son adoption par les SSTI et, par voie de conséquence, par les sociétés éditrices de logiciels.

Pour ce faire, la CSI a constitué un groupe de travail pour définir la méthodologie à adopter et recenser les cahiers des charges de logiciels métier existants ou en cours de rédaction.

Mais, elle a rapidement jugé nécessaire de faire intervenir un consultant externe, de type chef de projet / analyste, qui serait à même d'auditer les membres de la Commission, ainsi que les professionnels des SSTI, afin de pouvoir synthétiser et restituer leurs attentes et leurs besoins.

Ainsi, après validation de ce recrutement par son Conseil d'Administration, le Cisme a lancé un appel d'offre au mois de janvier et un chef de projet a été recruté fin février.

Face à ce projet qui doit fédérer 260 SSTI ayant recours à une dizaine d'éditeurs de logiciels, la Commission Système d'Information a mis en place un groupe de pilotage, dont la mission première sera de définir précisément l'objectif et le périmètre du cahier des charges, notamment en fonction des spécificités de besoins et de la relation adhérents.

Le chef de projet, quant à lui, est appelé à conduire son action, en s'appuyant sur une méthode d'analyse, à prendre en compte, dès le départ, les aspects sécurité du projet, et, bien évidemment, à rédiger un cahier des charges, en tenant compte des besoins métiers et des cahiers des charges existants.

Pour ce faire, en coordination avec le groupe de pilotage, il pourra consulter les utilisateurs, les éditeurs de logiciels, ainsi que toute personne jugée compétente.

En outre, le chef de projet rendra compte régulièrement de l'avancée de ses travaux à la CSI et au Cisme.

La méthodologie adoptée verra la mise en place de rencontres qui porteront, notamment, sur le fonctionnement des SSTI, les acteurs et leurs besoins, les logiciels existants, les infrastructures systèmes et réseaux ou encore les problèmes rencontrés et le recueil des besoins.

Le chef de projet a débuté sa mission au mois de mars dernier et une livraison d'un cahier des charges, après validation par la Commission, est prévue pour la fin d'année 2015.

Des actions en faveur de la sécurisation des systèmes d'information

Outre la trajectoire vers un logiciel commun et sa première étape, la rédaction d'un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers, la Commission Système d'Information s'est saisie d'autres dossiers, notamment en lien avec la sécurisation des systèmes d'information.

En effet, la plupart des Services mettent, aujourd'hui, à la disposition de leurs salariés, des moyens informatiques et de communication pour l'exécution des missions qu'ils leur confient. Or, le corollaire indispensable est de contrôler l'accès à ces moyens et d'assurer la sécurité des informations qui y transitent, y sont stockées et échangées.

De plus, et afin de mieux appréhender les enjeux et les problématiques liés à la sécurisation des systèmes d'information, la Commission a audité différentes instances, références en la matière, ainsi que des experts. Elle a notamment reçu, au cours de ses réunions, des représentants de l'ASIP Santé et de la CNIL, ainsi qu'une juriste spécialiste des données de Santé ou encore un expert en sécurité informatique étant déjà intervenu dans plusieurs SSTI.

Ces échanges ont permis à la Commission Système d'Information de mieux appréhender les enjeux de la sécurité des systèmes d'information et la nécessité d'initier, au sein des Services, une démarche pérenne avec l'appui des différents personnels.

En effet, la question de la sécurisation informatique est aujourd'hui au cœur des préoccupations, en attestent les nombreux rapports qui ont été rédigés sur le sujet. Mais, il ne saurait y avoir de sécurité efficace sans une bonne communication, auprès de l'ensemble des acteurs des SSTI, autour de ce concept.

La CSI a donc jugé opportun de réaliser et diffuser auprès des Services un

support de communication sur ce sujet. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué en vue de la rédaction d'un document court et synthétique présentant, d'une part les enjeux et l'intérêt de sécuriser les systèmes d'information, et, d'autre part, de proposer des actions à conduire pour sécuriser les données.

Dans la pratique et pour réguler les droits et obligations de chacun quant à l'utilisation des moyens informatiques du SSTI, une charte informatique a été mise en place dans de nombreux Services pour organiser l'utilisation, par les personnels, des systèmes d'information et des outils technologiques mis en place.

Or, plusieurs SSTI ont fait des demandes auprès du Cisme pour avoir accès à un document type, qu'ils pourraient utiliser directement ou adapter à leurs spécificités propres. La Commission s'est donc saisie de ce sujet, en début d'année, et a mandaté certains de ces membres pour rédiger une charte informatique type. La rédaction s'est faite en tenant compte des chartes utilisées dans les Services et mises à disposition de la CSI par les directions. Le document est actuellement en cours de finalisation et bénéficiera d'une relecture par les juristes du Cisme.

Par ailleurs, au cours de ces réunions et de ses travaux dans le cadre de la trajectoire vers un logiciel commun, la Commission a abordé la question de l'utilisation d'un identifiant unique permettant de suivre un salarié tout au long de son parcours professionnel. La CSI a estimé que ce dossier était de son ressort et a mis en place un groupe de travail, afin d'entamer une réflexion au sujet de l'identifiant unique, avec l'appui juridique du Cisme.

En synthèse, la Commission Système d'Information a prioritairement basé son action, en 2014, et en ce début d'année, sur l'évolution des systèmes d'information en Santé au travail, notamment avec la mise en place d'une trajectoire vers, à terme, un logiciel commun, dont la première étape consiste à mettre à disposition des Services un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers. Un groupe de pilotage a été initié et un chef de projet recruté pour être en mesure de livrer ce cahier des charges en fin d'année.

La CSI a également porté son action sur la sécurisation de ces systèmes, au sujet de laquelle elle a rédigé différents

- **Léon PETIT**, *Président, SIST Niort – Président de la CSI*
- **Bruno ANTOINET**, *Directeur, CIHL Saran*
- **Didier BLANCQUAERT**, *Directeur, GIMS Marseille*
- **Jean-Michel BOUCHON**, *Directeur Santé et Travail en Drôme Vercors Romans*
- **Jean-François BOULAT**, *Directeur, APST-BTP-RP Bourg-la-Reine*
- **Dominique BOUQUET**, *Adjoint au Directeur informatique, ACMS Suresnes*
- **Loïc CAVELLE**, *Président, AIPST Caen*
- **Karine CHALOT**, *Directrice ASMT65 Tarbes*
- **David COUTURIER**, *Directeur, AMITR, Maizières-la-Grande-Paroisse*
- **Bertrand DUPLESSIS**, *Directeur AIST Béziers*
- **Gaétan DUSSAUX**, *Directeur-Adjoint, ADESTI Rouen*
- **Corinne EMO**, *Directrice, AMSN Bois-Guillaume*
- **Patrice FERREZIN**, *Directeur, CIST 47, Bon-Encontre*
- **Bernard GAÏSSET**, *Directeur général, ACMS Suresnes*
- **Jean-Philippe GRIVA**, *Directeur, EXPERTIS Marseille*
- **Valéry HOURNON-GAÏA**, *Responsable informatique, IPAL Charenton*
- **Pascal LE DEIST**, *Directeur, SSTNFC Belfort*
- **Corinne LETHEUX**, *Médecin conseil*
- **Bernard MAS**, *Directeur, AIST19 Brive*
- **Michel MEYER**, *Directeur informatique, AST 67 Strasbourg*
- **Éric RASPAIL**, *Directeur, AIMT 35 Rennes*
- **Robert RAVRY**, *Directeur informatique, ACMS Suresnes*
- **Philippe ROLLAND**, *Directeur SIST Narbonne*
- **Régis SENEGOU**, *Président ST 72 Le Mans*
- **Jean-Paul TESSIEREAU**, *Directeur CMIE, Paris*
- **Annie THIEBAUD**, *Directrice, Santé au travail Nord de l'Yonne Sens*
- **Céline VANHOOREBEKE**, *Responsable systèmes d'information, Pole Santé Travail Lille*
- **Patrice VIARD**, *Directeur Général Adjoint, SSTI 03 Saint-Victor*

supports à l'attention des Services : document de sensibilisation aux questions de sécurité des systèmes d'information et charte informatique type.

Les récents travaux et réflexions de la Commission Système d'Information, ainsi que les documents élaborés par ses membres feront l'objet de présentations spécifiques et détaillées lors de l'Assemblée Générale du Cisme à Dijon. ■